

TRAFFIC

R A P P O R T

AOÛT 2016

MANUEL DE FORMATION EN LEGISLATION FORESTIERE ET CONTROLE :

Vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière -
Formation des Formateurs

Denis MAHONGHOL, Stéphane RINGUET, Georges AMOUGOU ONDOUA, Hin Keong CHEN.





RAPPORT TRAFFIC

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce des animaux et plantes sauvages, est la principale organisation non-gouvernementale qui s'occupe au plan mondial des espèces animales et végétales sauvages dans un contexte marqué à la fois par les nécessités de conservation de la biodiversité et du développement durable. TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN.

La reproduction de matériel figurant dans ce rapport nécessite l'autorisation écrite de l'éditeur.

La désignation des entités géographiques dans cette publication, ainsi que la présentation de ce matériel, ne laissent en aucun cas supposer de l'expression de l'opinion de TRAFFIC ou de ses organisations de soutien, que ce soit au sujet du statut juridique d'un pays, d'un territoire, ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Les opinions des auteurs exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du réseau TRAFFIC, du WWF ou de l'UICN.

Publié par TRAFFIC, Yaoundé, Cameroun et Cambridge, Royaume Uni

© TRAFFIC 2016. Tous droits réservés.

ISBN N°: 978-1-85850-401-8

Citation suggérée : Mahonghol, D., Ringuet, S., Ondoua, A. G., et Chen, H. K. (2016). *Manuel de formation en législation forestière et contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale – Formation des Formateurs*. Edition TRAFFIC, Yaoundé Cameroun – Cambridge, Royaume Uni.

Photographie sur la page de couverture :
Camion de bois dans un check-point avec des grumes marquées et non marquées confirmant l'exploitation forestière illégale, Cameroon.

Crédit photo:
Jervais Nkoulou / TRAFFIC.

MANUEL DE FORMATION EN LEGISLATION FORESTIERE ET CONTROLE :

Vers une lutte concertée contre
l'exploitation forestière illégale.

Denis Mahonghol, Stéphane Ringuet, Georges
Amougou Ondoua et Chen Hin Keong



© Louisette Ngo Yebel /TRAFFIC

Ateliers de renforcement des capacités des bénéficiaires du projet
TFL-PD 003/09/Rev.2(M), de haut en bas, de gauche à droite : agents
du MINFOF, agents des Douanes, fonctionnaires de la Police et
fonctionnaires de la Gendarmerie.

Réalisé avec le soutien technique de TRAFFIC, Alliance stratégique
du WWF et de l'UICN

Sous la supervision du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
et financé par l'OIBT et le WWF France
dans le cadre de la mise en œuvre du projet TFL-PD 003/09/Rev.2(M)



TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network



TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes et abréviations	iv
Remerciements	v
Avant-propos	vii
Notes aux formateurs	1
Introduction au manuel de formation	1
Module 1	3
Session introductive	3
Module 2	5
Module 3	9
Module 4	14
Module 5	18
Module 6	22
Recommandations	26
Evaluation	27
Annexe 1 : différentes étapes de la démarche d'évaluation	30
Annexe 2 : versions intégrales des différents modules de formation	31

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CEDIP	Centre d’Evaluation de Documentation et d’Innovation Pédagogique
CEW	<i>Cameroon Environmental Watch</i>
CIME.....	Centre d’Impôts des Moyennes Entreprises
CRESA	:Centre Régional d’Enseignements Spécialisés en Agriculture, Forêt-Bois
DGE.....	Division des Grandes Entreprises
DGI.....	Direction Générale des Impôts
FFOM.....	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FLEGT.....	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux)
GPS.....	Global Positioning System (Système de Positionnement Géographique)
MINATD	:Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINJUSTICE.....	: Ministère de la Justice
OI.....	Observateur Indépendant
OIBT.....	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PIB.....	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère
PSRF	Programme de Sécurisation des Recettes Forestières
RIFFEAC	Réseau des Institutions de la Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale
SIGIF	Système Informatique de Gestion de l’Information Forestière
SNCFF.....	Stratégie Nationale des Contrôles Forestiers et Fauniques
TRAFFIC	:le Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore
UICN.....	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF.....	World Wide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)

REMERCIEMENTS

La conduite du projet « renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun » a permis de renforcer les capacités de l'administration des forêts et de la faune, ainsi que d'autres administrations partenaires notamment : le ministère des finances (Douanes et PSRF), le ministère de la défense (Police et Gendarmerie) et le ministère de la justice. En dehors du module introductif au programme de formation (module 1), une série de modules a été ainsi produite et couvrait les thématiques relatives entre autres : à la loi et les règlements du secteur forestier au Cameroun (module 2), au suivi des opérations forestières et systèmes de contrôle des forêts au Cameroun (module 3), au rôle du Ministère en charge des Finances dans le secteur forestier au Cameroun (module 4), au rôle des forces de maintien de l'ordre (Police et Gendarmerie) dans l'application de la loi forestière au Cameroun (modules 5) et au rôle de la justice dans l'application de la loi forestière au Cameroun (module 6). Nous voulons exprimer nos vifs remerciements aux consultants qui ont été commis pour la production de ces modules, notamment : Alain Bernard Ononino (module 6), Alain Madong (module 4), Alain Noé Bakouba (module 5, Police), Cyrille Ekoumou (module 5, Gendarmerie), Precillia Ijang épouse Ngome (module 2) et Robert Nkwinkwa (module 3).

Durant les différentes séances de formation, beaucoup d'idées enrichissantes ont été enregistrées et ont permis la rédaction de ce manuel. Qu'il soit permis aux auteurs de remercier particulièrement les fonctionnaires de toutes ces administrations pour leur disponibilité et leur partage d'expérience, il s'agit de : Abba Greng, Clément Emadouan, Julienne Hortence Nnomo Nnomo, Kpoumie Chouaibou, Oscar Tchuisseu (MINFOF Central) ; Didier Nyansi, Laurette Bovaho, Lynda Ketchiamen (MINFOF Centre) ; Arlette Ghyslaine Bisso, Stéphane Woapie, Toumouksala Djiogo (MINFOF Est) ; Agnès Ngantou, Albert Nzeutio, Julienne Djipdom (MINFOF Littoral) ; Dany Mezoghe Ntouné, Joseph Etoundi, Mireille Dame Mouakoalle (MINFOF Sud) ; Laurent Serges Alima Bikele, Franklin Atem Epoh, Samson Mbu Deba (MINFOF Sud-Ouest), Xavier Zemengue (MINFOF Ouest) ; Charles Francois Mendogo, Justine Ondoua, Nestor Djoufack, Pierre Tabi, Victorien Joseph Ngono Ombede, Yves Anegoue Ndoga (MINFI-PRSF) ; Alice Ngujede, Eddy Michel Essola, Isaa Chemeh Komandu, Jean Claude Anguissa, Jean Flavien Kwedi, Lazare Nyck Kameni, Nanyongo Malafa Shirley épse Nzalie (MINFI-Douanes) ; Benjamin Ndongo Ndongo, Daniel Petsouonko Petterson, François Abina, Jacques Mem, Jean Paul Wambo, John Enonguene Mejabe, Joseph Ekobe, Landry Azew, Paul Mbock Mioumnde, Mamoudou, René Kountchou, Salomon Tinack, Serges Anangue (MINDEF) ; Christian Ndanga Dogoua, Djaligue Amadou, Elanga Emmanuel, Fotso Rachel épse Nsue Medja, Julius Mbongwe Ngape, Moïse Kotcholi, Parfait Derlin Mbang Moubey et Toscano Mongoue Leussa (MINJUSTICE).

Notre sincère et profonde gratitude va également à l'ensemble des experts et collègues qui ont répondu présents à l'atelier technique de validation des différentes modules que composent ce manuel, pour y apporter une lecture critique et constructive vers leur amélioration ; nous pensons ci-après à : Anicet Charly Messie, Léo-Guy Patrice Mbock II (MINFOF) ; Désirée Nkwinkwa (RIFFEAC) ; Rodine Tchiofo épse Djoko (CRESA-FORET Bois) ; Augustin Bitchick bi Bitchick, Dr. Marie Mbolo, Patrice Bigombe Logo (Experts indépendants) ; Charles Bassama (UICN) ; André Jules Ndouga (président du groupements des exploitants nationaux) ; Djaligue Amadou (Justice) ; Serge Anangue (Police) ; Alain Bruno Minkoulou (MINFI-PSRF) et l'Honorable Député Essola.

Nous voulons ensuite remercier pour la relecture du présent manuel : Paulinus Ngeh (TRAFFIC Afrique Centrale) ; Roland Melisch, Richard Thomas, Julie Gray, Katherine Robinson (TRAFFIC International).

Enfin, TRAFFIC remercie le WWF-France et l'OIBT pour leur appui pour le projet TFL-PD 003/09 / Rev.2 (M) qui a offert un cadre de préparation et de production de ce manuel.

AVANT-PROPOS

La Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et ses textes d'application, mettent à disposition un cadre réglementaire pour la gestion des ressources forestières au Cameroun. Le système de contrôle mis en place du niveau central au niveau local permet quant à lui de détecter les activités illicites liées à l'exploitation de ces ressources ainsi qu'à leur commerce. Plusieurs organes étatiques interviennent dans la chaîne d'approvisionnement du bois notamment les eaux et forêts, les forces de maintien de l'ordre (police et gendarmerie), la douane et la justice et sont régis outre par cette loi, mais surtout par les mandats sectoriels ne permettant pas toujours aux uns et aux autres de mieux se comprendre, se coordonner et collaborer pour des actions plus efficaces contre les hors-la loi. Face à cette situation les agents d'application de la loi que sont ces différents organes étatiques, ont nécessairement besoin de renforcer leurs capacités avec des outils techniques et pratiques.

C'est la raison d'être de ce manuel de formation qui contribuera à l'amélioration de la gouvernance et la transparence de l'exploitation forestière et du commerce du bois au Cameroun. C'est un aboutissement d'un processus de recherche documentaire, cybernétique, de consultation des parties prenantes et de recherche de consensus qui a été engagé par un groupe d'experts pendant plus d'une année. C'est donc un document qui se veut simple, utilisable par le maximum de personnes pour adresser avec ferveur les cas d'illégalité observés dans la gestion des ressources forestières au Cameroun.

Confiants du fait que ce guide va combler les attentes des agents en charge de l'application de la loi et même au-delà nous conseillons vivement son utilisation.

NOTES AUX FORMATEURS

Une bonne formation ... est celle où vous êtes bien préparé !

Confiance et Aisance :

1. Maitriser les modules - pratiquer et lire les notes.

- Lisez les présentations à plusieurs reprises ;
- Vérifiez s'il ya quelque chose dont vous n'êtes pas sûr de comprendre ;
- Pensez à des questions que votre audience peut demander (et assurez-vous que vous connaissez les réponses)

2. Vérifier la salle de formation

- Est-ce que le projecteur fonctionne normalement ?
- Tout le monde peut voir l'écran facilement ?
- La salle est-elle confortable (pas trop chaude ou trop froide) ?
- Pouvez-vous être entendu ?

Un bon formateur

- Parles clairement ;
- Garde un contact visuel avec l'audience ;
- A en permanence un œil sur l'ensemble des apprenants pour s'assurer d'être effectivement suivi. Si l'audience semble confus ou perplexe, un bon formateur demandera à voir si une explication supplémentaire est nécessaire et la fournira à la satisfaction de tous ;
- Est souvent debout plutôt qu'assis lors des présentations.



© Mounbain Elie / Designer

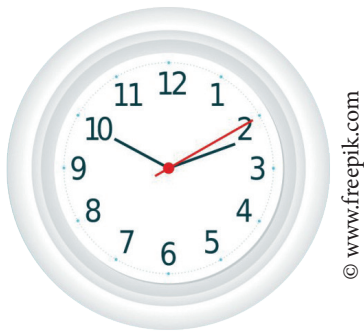
Présentation des règles à respecter avant le lancement de la formation

1. Eteindre les téléphones ou les mettre sous vibreur



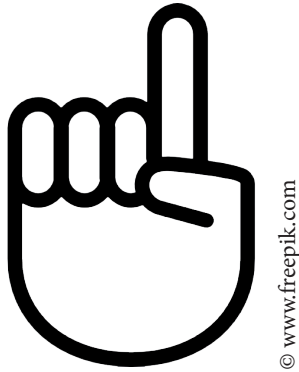
© Mounbain Elie / Designer

2. S'assurer du bon suivi du timing



- i. Commencer à l'heure
- ii. On peut être flexible mais s'assurer du respect de l'agenda
- iii. Choisir un 'time keeper'

3. Lever le doigt pour demander la parole



4. Respecter les heures de pause-café et déjeuner



Les règles d'or d'un bon formateur

- **Adaptabilité** : le formateur doit s'adapter à son public. Il ne pourra pas s'adresser de la même façon à des débutants qu'à des confirmés ou encore à des personnes de terrain qu'à des cadres. Il devra adapter son langage et sa méthode.
- **Relationnel** : il devra en un temps limité créer un relationnel avec son auditoire. Les personnes apprennent mieux quand elles apprécient, aiment.
- **Respect** : le formateur doit absolument respecter les personnes qui sont en face de lui quelque soit leur niveau.
- **Patience** : Rien n'est jamais évident. Le formateur doit toujours s'assurer que ses « apprentis »

- comprennent bien au fur et à mesure du déroulé de la formation.
- **Vulgarisation** : le formateur doit éviter d'utiliser des termes techniques que personne ne comprendra. Il doit apprendre à tout décortiquer et tout expliquer. Il ne doit pas hésiter à avoir recours à des anecdotes et/ou des illustrations.
- **Ecoute** : Le formateur doit toujours être à l'écoute des ses « apprenants », et doit répondre à leurs questions.
- **Humilité** : Si une question surgit, à laquelle le formateur ne sait pas répondre, il ne doit pas répondre n'importe quoi. Il doit avouer qu'il ne sait pas et qu'il leur donnera la réponse plus tard au cours de la formation.
- **Fermeté** : Le formateur ne doit pas se laisser déborder. Il doit annoncer dès la première séance son fonctionnement et les règles qui régissent sa formation. Il ne doit jamais transiger sur les règles qu'il a énoncé.
- **Passion** : Le formateur est un passionné par son sujet qu'il maîtrise. Cette passion doit transparaître dans sa formation

Pour mémoire : les grandes étapes du processus d'élaboration d'une séquence de formation par un formateur

Elaborer un processus de formation c'est répondre à ces 10 questions pour élaborer un cahier des charges. A qui cela s'adresse ? Qui doit élaborer ce processus de formation. Si c'est le formateur, merci de le préciser.

1. **Quel contexte ? Quels enjeux (pour l'administration, pour le fonctionnaire) ?**
2. **Quel(s) objectif(s) général (aux) ? Opérationnel(s) ?**
 - Qu'attend-t-on de la formation ? Quels résultats ?
 - Comment saurons-nous que nous avons atteint les objectifs ?
 - Quels objectifs d'impact ?
 - Quels publics doit-elle impacter ? Y-a-t-il des objectifs cachés ?
3. **Quels sous-objectifs pédagogiques ?**
 - Quelles sont les grandes étapes à franchir, les objectifs intermédiaires ?
4. **Quels savoirs, savoir-faire, savoir-être ?**
 - Quels pré-requis ? Quelles capacités ? Quelles compétences ? Quels référentiels ?
5. **Quels niveaux de maîtrise ?**
 - Sensibilisation ? Initiation ? Maîtrise ? Expertise ?
6. **Quels méthodes et outils pédagogiques ?**
 - Animation ? Exposés ? Travaux de groupe ? Individuels ? Jeux ? Autres ?
7. **Quelles évaluations ? Quel suivi ?**
 - Comment saurons-nous que nous avons atteint nos sous-objectifs ?
8. **Quel temps disponible ?**
 - De quels moyens disposons-nous ?

9. Quel contenu ?

- Que contiendra notre formation ? Quels seront les thèmes abordés ?
- Qu'est-ce qui est indispensable ? Important ? Secondaire ? Facultatif ?

10. Quels supports ?

- Comment matérialiserons-nous les contenus ?
- Comment les illustrerons-nous ?

INTRODUCTION AU MANUEL DE FORMATION

Le manuel de formation sur « *la législation forestière et le contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale* » a été élaboré pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la transparence de l'exploitation forestière et du commerce du bois au Cameroun. Il participe, à sa manière, à appuyer la résolution des problèmes relatifs à l'exploitation non durable du bois, la faible application de la loi forestière et le commerce illégal du bois. Ce manuel de formation est un outil pour les formateurs, à savoir des agents des administrations intervenant dans la chaîne de contrôle, i.e. les Eaux et Forêts, les Finances (Douanes et Programme de Sécurisation des Recettes Forestières), la Justice, la Police et la Gendarmerie. Ce manuel aidera à sensibiliser et à faire prendre conscience des questions de mise en application de la législation forestière. Il permettra aussi de mieux appréhender les missions de tous les acteurs de la chaîne de contrôle. Ce manuel se veut dynamique et utilisable par tous les autres acteurs intéressés.

Objectif pédagogique

Informier et former les acteurs de la chaîne de contrôle sur les rôles des uns et des autres dans le système de vérification de la légalité des bois au Cameroun.

Groupes cibles

Nous souhaitons avec ce manuel de formation éveiller l'attention des formateurs sur toutes les questions possibles qui doivent être abordées d'une manière prenant en compte l'implication de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre effective de la législation forestière. Le manuel de formation sera utilisé principalement pour la formation des fonctionnaires des administrations commis directement ou indirectement à la gestion forestière et au contrôle.

Portée géographique

Ce manuel de formation est élaboré pour faciliter la formation des administrations tant au niveau central que dans les unités décentralisées et déconcentrées.

Approche de la formation

L'approche didactique consiste en paragraphes de texte utilisant un langage simple, compréhensible pour les personnes ayant reçu une éducation généraliste et des notions en législation forestière et contrôle. Des exercices interactifs comme un « brainstorming », des discussions en groupes de travail ou des jeux, contribueront à pointer les questions sur les différents modules de formation. La théorie est illustrée par des images, des dessins schématiques ou des mots clef sur des diapositives Powerpoint, qui sont incluses dans le module de formation et basées sur le texte intégral du module. Il est recommandé de fournir aussi aux participants à la formation, un dossier en version imprimée des diapositives.

Les modules sont conçus de manière à ce qu'ils soient dissociés les uns des autres et ne soient pas forcément liés ensemble dans une session de formation pendant laquelle tous sont dispensés. On pourrait alors ne dispenser qu'un seul module, 2 ou 3 au cours d'une session de formation selon les besoins du demandeur.

Contenu

Le manuel de formation « *sur la législation forestière et le contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale* » est un concentré de six modules. Il s'agit notamment de :

Module 1 : Programme de la formation ;

Module 2 : Lois et règlements du secteur forestier au Cameroun ;

Module 3 : Suivi des opérations forestières et systèmes de contrôle des forêts au Cameroun ;

Module 4 : Le rôle du Ministère en charge des Finances dans le secteur forestier au Cameroun ;

Module 5 : Le rôle des forces de maintien de l'ordre dans l'application de la loi forestière au Cameroun ;

Module 6 : Le rôle de la Justice dans l'application de la loi forestière au Cameroun.

MODULE 1: PROGRAMME DE LA FORMATION

SESSION INTRODUCTIVE

JUSTIFICATION

Un environnement d'enseignement et d'apprentissage dynamique est nécessaire pour que la formation puisse être efficace. Une cérémonie d'inauguration de la formation, une introduction des participants et des facilitateurs, ainsi que les méthodes de formation et de gestion sont des éléments importants pour rendre une formation efficace. Un environnement cordial entre les participants et les facilitateurs est un pré-requis d'une formation réussie. En outre, l'implication des participants dans la gestion de la formation augmente également son efficacité. Cette session qui se veut introductive est conçue en gardant à l'esprit ces préalables.

OBJECTIFS DE LA SESSION

Les objectifs de cette session sont les suivantes :

- Commencer officiellement la formation ;
- Augmenter la familiarité entre et parmi les participants ;
- Identifier les intérêts clefs des apprentissages et les attentes des participants ;
- Établir un plan pour l'exécution de la formation.

GROUPES CIBLES

Le groupe d'apprenants choisi pour l'enseignement à la législation forestière et contrôle.

DUREE

Elle dépendra de la cible. 30 minutes suffisent pour une meilleure introduction à la formation.

METHODES

1. Introduction de la formation par le formateur et des participants individuellement.
2. Discussion.
3. Questions / réponses.

MATERIAUX

1. Banderole de formation.
2. Crayon, ordinateur portable, marqueur, méta-cartes.
3. *Flip chart* des objectifs de formation, planning de la formation et pour rendre visible les attentes des participants.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Souhaiter la bienvenue à tous les participants et autres invités au nom des organisateurs.
- Inaugurer le programme de formation en mettant en place une banderole qui comprend le sujet de la formation, le lieu et la date comme indiqué par les organisateurs.
- Rendre la cérémonie introductive plus distrayante et participative en utilisant différentes méthodes (par exemples : introduction à deux, introduction personnelle...)
- Titrer les attentes des participants.
- Dans la liste des attentes, clarifier ce qui est dans le cadre du programme de formation et ce qui en est au-delà.
- Expliquer les objectifs et le planning du programme de formation.
- Expliquer les règles à respecter avant le début de la formation.

CONCLUSION

Le but principal de la session introductive est de fournir un cadre convivial pour la formation et de renforcer la cohésion et la familiarité entre les facilitateurs et les participants à la formation. La structure de la formation et la méthodologie devraient faciliter le bon déroulement des sessions restantes.

MODULE 2 : LOIS ET REGLEMENTS DU SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN

JUSTIFICATION DU MODULE

Le socle sur lequel repose la gestion et le contrôle des opérations forestières est la loi forestière et ses textes d'application. Une bonne compréhension de cet arsenal juridique est le fondement d'une future mise en œuvre effective et efficace de celui-ci.

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT DU MODULE

Ce module permettra aux apprenants et autres utilisateurs d'acquérir des connaissances sur :

- La loi forestière et les textes d'application en vigueur au Cameroun ;
- L'état de l'exploitation forestière en conformité avec l'application de la loi ;
- Que dit la loi en matière de fiscalité forestière ?
- Le type d'infractions et la façon dont ils sont gérés dans le secteur forestier au Cameroun ;
- Les conventions et accords internationaux du secteur forestier signés par le Cameroun ;
- Le concept de gouvernance et son application dans le secteur forestier.

GROUPE CIBLES

Tous ceux qui veulent apprendre ou enseigner la législation forestière.

DUREE

Elle dépendra de la cible. 2 journées pour des apprenants du secteur forestier ; un minimum de trois jours pour ceux qui assistent à la formation pour la première fois.

SEQUENCES : 4 séquences.

Séquence 1 : Loi No. 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et son décret d'application ; Domaine forestier national ; Cadre de gestion et d'exploitation forestière au Cameroun.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 1

A la fin de la séquence l'apprenant maîtrise la Loi forestière ainsi que les textes clés régissant son application.

Contenu de la Séquence 1

- Loi No. 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et son décret d'application ;

- Autres décrets, arrêtés et conventions internationales en matière de forêts ;
- Secteur forestier camerounais
 - Statistiques clés ;
 - Zonage forestier
 - Exploitation et gestion forestière

Séquence 2 : Taxation forestière

Objectifs d'apprentissage de la séquence 2

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur aura une base de compréhension de la fiscalité forestière et une image sur le terrain de son champ d'application au Cameroun.

Contenu de la séquence 2

- Aperçu du système de taxation ;
- Système de taxation et son application sur les petits permis ;
- Système de redistribution des revenus forestiers
 - Arrêté conjoint n° 007/MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines ;

Séquence 3 : Infractions forestières et sanctions y relatives au Cameroun

Objectifs d'apprentissage de la séquence 3

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur connaîtra davantage les types d'infractions forestières et comment elles sont gérées dans le secteur forestier au Cameroun.

Contenu de la séquence 3

- Infractions forestières ;
- Sanctions ;
- Suivi de la répression des infractions.

Séquence 4 : Gouvernance et lutte contre la corruption dans le secteur forestier

Objectifs d'apprentissage de la séquence 4

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur se familiarisera avec le concept de gouvernance et comment le mesurer, discutera des principaux piliers de la gouvernance dans le secteur forestier et des outils pour lutter contre la corruption dans le forestier au Cameroun.

Contenu de la séquence 4

- Programme national de gouvernance ;
- Gouvernance forestière ;
- Corruption dans le secteur forêt et mécanismes mis en place pour y faire face
 - Mode de corruption
 - Impacts de la corruption
 - Lutte contre la corruption au Cameroun
 - Instruments de lutte contre la corruption dans le secteur forestier au Cameroun

METHODES D'ENSEIGNEMENT

1. Présentation power point (basée sur le document détaillé)
2. Echanges : questions/réponses
3. Exercices pratiques et théoriques qui vont dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque séquence

MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

1. Un vidéoprojecteur
2. Un ordinateur portable
3. Rouleaux conférence
4. Marqueurs
5. Un kit de formation comprenant : Un exemplaire du manuel de formation (formateurs), toutes les présentations Powerpoint en version papier et/ou électronique, un bloc note, un bic, un crayon ordinaire, une gomme ;
6. Un appareil photo numérique.

EVALUATION

Deux types d'évaluation :

- Evaluation de la session de formation par les apprenants grâce à une grille d'évaluation
- Evaluation des apprenants par le formateur. La technique d'évaluation dépendra du groupe cible. Il peut s'agir :
 - des épreuves écrites ;
 - des épreuves orales ;

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Textes internationaux :
 - Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement « Déclaration de Stockholm, 1972 » ;
 - Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement Durable « Sommet de la Terre, 1992 » ;

- Déclaration de Brazzaville
 - Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ;
 - Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;
 - Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
 - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
 - Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée ;
 - Convention des Nations Unies contre la Corruption
- Texte sous-régional :
 - Déclaration des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale du 17 mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, dite «Déclaration de Yaoundé ».
- Loi et textes d'application :
 - Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
 - Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
 - Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
 - Décret n 95-466-PM-du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
 - Arrêté conjoint n° 007/MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines

PREPARATION

- Comprendre en profondeur la loi et ses textes d'application ;
- Connaître les enjeux de la gouvernance forestière ;
- Evaluer la corruption et son impact dans le secteur forestier ;
- Préparer la présentation et les autres documents de formation sur la législation forestière et sa mise en œuvre.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Expliquer aux participants les objectifs de la session, la méthode et la durée ;
- Présenter le PowerPoint ;
- Mettre en avant l'encadré sur les points à retenir de ce module ;
- Partager les textes de loi et d'application les plus importants.

CONCLUSION

Evaluer les connaissances acquises par les apprenants en revenant sur les points essentiels à retenir du module et clôturer la session.

MODULE 3: SUIVI DES OPERATIONS FORESTIERES ET SYSTEMES DE CONTROLE DES FORETS AU CAMEROUN

JUSTIFICATION DU MODULE

Le secteur forestier camerounais est un moteur du développement de l'économie nationale. Sa contribution à l'économie nationale est estimée à 11% du Produit Intérieur Brut (PIB). La mise en application de la loi n°94-01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche est la base sur laquelle s'appuie la politique forestière du Cameroun en vue de promouvoir les principes de bonnes gouvernance et de gestion durable de ses ressources forestières et fauniques. En 2000, en vue d'assumer son rôle régalien, l'Etat camerounais s'est doté des services d'un Observateur Indépendant chargé de l'appuyer dans le processus d'application des principes de bonne gouvernance et de l'amélioration du contrôle forestier et faunique. Le contrôle forestier s'appuie sur la Stratégie Nationale des Contrôles Forestiers et Fauniques (SNCFF). Cette Stratégie définit l'organisation de la chaîne de contrôle, les procédures et méthodes de contrôle et de sanction.

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT DU MODULE

Ce module permettra aux apprenants et autres utilisateurs d'acquérir des aptitudes et des connaissances en matière de :

- Système de contrôle forestier au Cameroun : Cadre juridique ;
- Organisation du contrôle et vérification des exploitations forestières ;
- Aspects communicationnels du suivi et contrôle forestier ;
- Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ;
- Simuler le suivi d'une grume de la zone de production à son exportation (Etude de cas).

GROUPES CIBLES

Tous ceux qui veulent apprendre ou enseigner le système de contrôle forestier et son champ d'application au Cameroun.

DUREE

3 à 5 journées pour les apprenants des différents secteurs d'activité et en fonction du lieu de la visite de terrain.

SEQUENCES : 4 séquences.

Séquence 1 : Cadre juridique du système de contrôle forestier au Cameroun

Objectifs d'apprentissage de la séquence 1

A la fin de la séquence l'apprenant maîtrise le cadre juridique dans lequel s'inscrivent le contrôle forestier, les missions de contrôle et le travail de terrain de l'observateur indépendant des forêts au Cameroun.

Contenu de la Séquence 1

- Evolution des lois et des réglementations dans le secteur forestier camerounais ;
 - Lois forestières applicables au Cameroun ;
 - Réglementations ;
- Institutionnalisation de l'Observateur Indépendant (OI) ;
 - Contexte de la naissance du projet OI ;
 - Objectif et évolution du projet OI ;
 - Quelques résultats atteints par l'OI ;
 - Les organisations de la société civile dans l'observation indépendante.

Séquence 2 : Organisation du contrôle et vérification des opérations forestières

Objectifs d'apprentissage de la séquence 2

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur aura une connaissance des missions inhérentes au contrôle forestier au Cameroun dans le cadre du suivi des opérations forestières et partant acquérir des aptitudes et du savoir-faire pour mener efficacement les missions de contrôle des activités et des produits forestiers.

Contenu de la séquence 2

- Cadre contextuel général ;
- Contrôles forestiers :
 - Types de contrôles ;
 - Etape des activités de contrôle ;
 - Mesures à prendre à la suite des contrôles ;
- Systèmes de traçabilité SIGIF
 - Définition et développement ;
 - Insuffisances du SIGIF ;
 - Conception d'un nouveau système de TRACABILITE : Le « *Projet Traçabilité* »

- Traçabilité sur le terrain
- Systèmes de vérification de la légalité : cas des autorisations FLEGT
 - Historique ;
 - Calendrier de mise en œuvre ;
 - Système de vérification de la légalité
- Système de certification : initiatives du secteur privé
- Développement d'un manuel de procédure
- Système d'audit indépendant.

Séquence 3 : Aspects communicationnels du suivi et contrôle forestiers

Objectifs d'apprentissage de la séquence 3

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur appréhendera au mieux les outils de communication utilisés pour le suivi des opérations forestières et le rôle des parties prenantes à la collecte et à la diffusion de l'information forestière.

Contenu de la séquence 3

- Outils de communication utilisés pour le contrôle au Cameroun ;
 - Le GPS et le Cybertracker ;
- Gestion de l'information avec les différents intervenants dans le circuit de contrôle ;
- Illustration de quelques activités réalisées dans ce volet par l'OI AGRECO-CEW.

Séquence 4 : Analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) du système de contrôle forestier au Cameroun

Objectifs d'apprentissage de la séquence 4

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur sera capable de connaître les forces, faiblesses, opportunités et menaces du système de contrôle forestier au Cameroun.

Contenu de la séquence 4

- Le concept de l'analyse FFOM ;
- Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités du système de suivi et contrôle forestier au Cameroun.

METHODES D'ENSEIGNEMENT

1. Présentation power point (basée sur le document détaillé)
2. Echanges : questions/réponses
3. Exercices pratiques et théoriques qui vont dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque séquence.
4. Etude de cas relative au suivi d'un bois de la zone de production à son exportation (Partie théorique).
5. Descente sur le terrain (Partie pratique)

MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

1. Un vidéoprojecteur
2. Un ordinateur portable
3. Rouleaux conférence
4. Marqueurs
5. Un kit de formation comprenant : Un exemplaire du manuel de formation (formateurs), toutes les présentations Powerpoint en version papier et/ou électronique, un bloc note, un bic, un crayon ordinaire, une gomme ;
6. Un appareil photo numérique.

EVALUATION

Deux types d'évaluation :

- Evaluation de la session de formation par les apprenants grâce à une grille d'évaluation
- Evaluation des apprenants par le formateur. La technique d'évaluation dépendra du groupe cible. Il peut s'agir :
 - des épreuves écrites ;
 - des épreuves orales ;

Visite de terrain pour parcourir avec les apprenants le circuit de traçabilité du bois (réserver 1 à 2 jours pour cette activité).

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Textes internationaux :
 - Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement « Déclaration de Stockholm, 1972 » ;
 - Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement Durable « Sommet de la Terre, 1992 » ;
 - Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ;
 - Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;
 - Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
 - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- Texte sous-régional :
 - Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale
- Loi et textes d'application :
 - Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;

- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Document de stratégie nationale de contrôles forestiers et fauniques ;
- Guide du contrôleur forestier ;
- Document d'introduction au nouveau code de procédure pénale, à l'élaboration et à la défense des procès-verbaux de constat des infractions forestiers en justice (Guide à l'usage des Officiers de police Judiciaire à compétence spéciale des eaux et Forêts).

PREPARATION

- Comprendre clairement le système de suivi des opérations forestières et les systèmes de contrôle et traçabilité du bois ;
- Maîtriser le déroulement pratique d'une étude des cas du suivi d'un bois de la zone de production vers l'exportation ;
- Préparer la présentation et les autres documents de formation et de lecture sur le suivi des opérations forestières et le contrôle des forêts.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Expliquer aux participants les objectifs de la session, la méthode et la durée ;
- Présenter le PowerPoint ;
- Mettre en avant l'encadré sur les points à retenir de ce module ;
- Faire des illustrations schématiques de la chaîne de contrôle ainsi que des différents acteurs y intervenant.

CONCLUSION

Evaluer les connaissances acquises par les apprenants en revenant sur les points essentiels à retenir du module et clôturer la session.

MODULE 4 : LE ROLE DU MINISTERE EN CHARGE DES FINANCES DANS LE SECTEUR FORESTIER AU CAMEROUN

JUSTIFICATION DU MODULE

Le Ministère en charge des finances intervient dans la chaîne de contrôle à travers ses différents organes : la Direction Générale des Impôts (DGI) avec le PSRF, la Division des Grandes Entreprises (DGE) et le Centre d'Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) puis les Douanes.

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT DU MODULE

Ce module permettra aux apprenants et autres utilisateurs de :

- Connaître les différents organes du Ministère des finances qui interviennent dans le système de vérification de la légalité du bois dans le secteur forestier ;
- Connaître les missions et l'organisation fonctionnelle de ces différents organes ;
- Comprendre le rôle et le niveau d'intervention de chacun de ces organes dans la chaîne de contrôle des produits forestiers et fauniques.

GROUPES CIBLES

Tous ceux qui veulent apprendre ou enseigner les relations spécifiques du Ministère en charge des finances avec le secteur forestier

DUREE

Elle dépendra de la cible. 2 journées pour des apprenants disposant déjà de certaines capacités ; un minimum de trois jours pour ceux qui arrivent pour la première fois.

SEQUENCES : 2 séquences.

Séquence1 : Missions, organisation la DGI et des douanes organes d'intervention du Ministère en charge des finances dans le secteur forestier.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 1

A la fin de la séquence l'apprenant maîtrise l'organisation et les missions régaliennes de la DGI (PSRF, DGE, CIME) et des Douanes.

Contenu de la Séquence 1

DGI

- Missions, organisation fonctionnelle de la DGI, du PSRF, de la DGE et de la CIME
- Mécanismes de mobilisation des recettes fiscales par la DGI (DGE, CIME et PSRF)
- Gouvernance et lutte contre la fraude fiscale.

Douanes

- Missions, organisation fonctionnelle et réformes structurelles des douanes camerounaises
- Innovations et mesures douanières de facilitation
- Mécanismes de mobilisation des recettes douanières
- Lutte contre la fraude douanière et Gouvernance
- Relations partenariales de la douane

Séquence 2 : Rôle et niveau d'intervention de la DGI et des Douanes dans la chaîne de contrôle des produits forestiers et fauniques

Objectifs d'apprentissage de la séquence 2

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur comprend :

- Où, quand et comment intervient le PSRF dans la chaîne de contrôle ;
- Où, quand et comment intervient le CIME dans la chaîne de contrôle ;
- Où, quand et comment intervient la DGE dans la chaîne de contrôle ;
- Où, quand et comment intervient les Douanes dans la chaîne de contrôle.

Contenu de la séquence 2

- Rôle et niveau d'intervention du PSRF dans la chaîne de contrôle (check-points) ;
- Rôle et niveau d'intervention de la DGE dans la chaîne de contrôle ;
- Rôle et niveau d'intervention du CIME dans la chaîne de contrôle ;
- Rôle et niveau d'intervention des Douanes dans la chaîne de contrôle :
 - Documents contrôlés par la douane ;
 - Implication de la Douane dans les procédures d'exportation ;
 - Empotage des bois et produits dérivés.

METHODES D'ENSEIGNEMENT

1. Présentation power point (basée sur le document détaillé)
2. Illustration d'une ou de plusieurs étude (s) de cas
3. Echanges : questions/réponses
4. Exercices pratiques et théoriques qui vont dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque séquence
5. Descentes de terrain : port de Douala, Check-point ; bureau du PSRF, poste de contrôle frontalier.

MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

1. Un vidéoprojecteur
2. Un ordinateur portable
3. Rouleaux conférence
4. Marqueurs
5. Un kit de formation comprenant : Un exemplaire du manuel de formation (formateurs), toutes les présentations Powerpoint en version papier et/ou électronique, un bloc note, un bic, un crayon ordinaire, une gomme ;
6. Un appareil photo numérique,
7. Des véhicules en état de marche (en fonction du nombre d'apprenants pour la visite de terrain) :
8. Un kit de survie sur le terrain : boîte à pharmacie, ration alimentaire pour chaque participant

EVALUATION

Deux types d'évaluation :

- Evaluation de la session de formation par les apprenants grâce à une grille d'évaluation
- Evaluation des apprenants par le formateur. La technique d'évaluation dépendra du groupe cible. Il peut s'agir :
 - des épreuves écrites ;
 - des épreuves orales ;
 - des exposés : un thème de réflexion est donné à chaque apprenant ou à un groupe d'apprenants qui vient/viennent en exposer les résultats ;
 - des épreuves pratiques à faire individuellement ou en groupes.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Lois et textes sur la réglementation et taxes douanières dans le secteur forestier
- Loi de finances
- Stratégie nationale de contrôles forestiers et fauniques
- Décret N° 99/370/PM du 19 mars 1999 relatif au programme de sécurisation des recettes forestières
- Textes de Douanes, DGI
- Rapports
- Guide du contrôleur forestier

PREPARATION

- Comprendre en profondeur les thématiques des douanes ;
- Faire le lien avec l'implication des douanes dans la mise en application de la législation forestière ;
- Préparer la présentation et les autres documents de formation et de lecture sur les thématiques des douanes.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Expliquer aux participants les objectifs de la session, la méthode et la durée.
- Présenter le PowerPoint
- Mettre en avant l'encadré sur les points à retenir de ce module
- Faire des illustrations schématiques et une présentation des statistiques financières en matière d'exportation des bois.

CONCLUSION

Evaluer les connaissances acquises par les apprenants en revenant sur les points essentiels à retenir du module et clôturer la session.

MODULE 5 : LE ROLE DES FORCES DE MAINTIEN DE L'ORDRE (POLICE et GENDARMERIE) DANS L'APPLICATION DE LA LOI FORESTIERE

JUSTIFICATION DU MODULE

Dans la perspective de la réalisation optimale du plan d'action national sur la politique nationale forestière, et pour mieux lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé au Cameroun, de nombreux acteurs étatiques sont mis à contribution. Parmi ces acteurs on peut noter la Police et la Gendarmerie.

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT DU MODULE

Ce module permettra aux apprenants et autres utilisateurs de :

- Connaître les missions respectives de la Police et de la Gendarmerie;
- Comprendre le rôle et le niveau d'intervention de chacun de ces acteurs dans la chaîne de contrôle des produits forestiers et fauniques.

GROUPES CIBLES

Tous ceux qui veulent apprendre ou enseigner les relations spécifiques du Ministère de la défense (Police et Gendarmerie) avec le secteur forestier.

DUREE

2 journées maximum de formation.

SEQUENCES : 2 séquences.

Séquence1 : Missions, organisation de la Police et la Gendarmerie organes d'intervention du Ministère de la défense dans le secteur forestier.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 1

A la fin de la séquence l'apprenant maîtrise les missions régaliennes et l'organisation de la Police et de la Gendarmerie.

Contenu de la Séquence 1

Police

- Cadre organisationnel de la Police camerounaise :
 - Missions de la sûreté nationale ;
 - Organisation de la délégation générale de la sûreté nationale ;
- Police judiciaire :
 - Compétence ;
 - Mission et organisation de la police judiciaire.

Gendarmerie

- Cadre organisationnel de la Gendarmerie nationale :
 - Missions de la gendarmerie nationale ;
 - Organisation de la gendarmerie nationale ;
- Déploiement des unités dans le territoire national ;
 - Etendue de l'autorité de la gendarmerie nationale.

Séquence 2 : Rôle et niveau d'intervention de la Police et la Gendarmerie dans la chaîne de contrôle des produits forestiers et fauniques.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 2

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur comprend :

- les procédures de saisies, d'interpellations et de traque des spoliateurs des ressources forestières ;
- le mécanisme de traque internationale (INTERPOL).

Contenu de la séquence 2

- procédures de saisies, d'interpellations et de traque des spoliateurs des ressources forestières ;
- saisies et interpellations ;
- procédures de la recherche des spoliateurs ;
- opérations conjointes coups de poing ;
- intervention du Bureau National de Coordination INTERPOL.
 - Présentation d'Interpol

METHODES D'ENSEIGNEMENT

1. Présentation power point (basée sur le document détaillé)
2. Illustration d'une ou de plusieurs étude (s) de cas
3. Echanges : questions/réponses
4. Exercices pratiques et théoriques qui vont dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque séquence
5. Présentation des études de cas (Police et gendarmerie)
6. Descentes de terrain : exercice de simulation d'une opération coup de poing.

MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

1. Un vidéoprojecteur ;
2. Un ordinateur portable ;
3. Rouleaux conférence ;
4. Marqueurs ;
5. Un kit de formation comprenant : Un exemplaire du manuel de formation (formateurs), toutes les présentations Powerpoint en version papier et/ou électronique, un bloc note, un bic, un crayon ordinaire, une gomme ;
6. Un appareil photo numérique ;
7. Des véhicules en état de marche (en fonction du nombre d'apprenants pour la descente de terrain).

EVALUATION

Deux types d'évaluation :

- Evaluation de la session de formation par les apprenants grâce à une grille d'évaluation
- Evaluation des apprenants par le formateur. La technique d'évaluation dépendra du groupe cible. Il peut s'agir :
 - des épreuves écrites ;
 - des épreuves orales ;
 - des exposés : un thème de réflexion est donné à chaque apprenant ou à un groupe d'apprenants qui vient/viennent en exposer les résultats.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- Décret n 95-466-PM-du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune Lois organiques des différents corps des forces de l'ordre notamment la Police et la Gendarmerie

PREPARATION

- Comprendre en profondeur les thématiques de la Police et de la Gendarmerie ;
- Faire le lien avec l'implication des forces de maintien de l'ordre dans la mise en application de la législation forestière ;

- Préparer la présentation et les autres documents de formation et de lecture sur les thématiques des forces de maintien de l'ordre.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Expliquer aux participants les objectifs de la session, la méthode et la durée.
- Présenter le PowerPoint
- Mettre en avant l'encadré sur les points à retenir de ce module
- Schématiser la procédure d'une opération coup de poing : étapes, acteurs et actions.

CONCLUSION

Evaluer les connaissances acquises par les apprenants en revenant sur les points essentiels à retenir du module et clôturer la session.

MODULE 6 : LE ROLE DE LA JUSTICE DANS L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION FORESTIERE

JUSTIFICATION DU MODULE

Le Ministère en charge de la Justice est un acteur important qui intervient dans la chaîne de contrôle en cas de contentieux entre autres acteurs du secteur forestier.

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT DU MODULE

Ce module permettra aux apprenants et autres utilisateurs de :

- Connaître le Ministère de la Justice, ses attributions et les compétences des différentes juridictions de l'appareil judiciaires ;
- Connaître les procédures administratives et surtout judiciaires en matière de contentieux forestier ;
- Comprendre la problématique de la corruption et infractions assimilées dans le secteur forestier.

GROUPES CIBLES

Tous ceux qui veulent apprendre ou enseigner les relations spécifiques du Ministère en charge de la Justice avec le secteur forestier

DUREE

3 jours maximum.

SEQUENCES : 5 séquences.

Séquence1 : Organisation judiciaire du Cameroun et le cadre organisationnel du ministère de la justice.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 1

A la fin de la séquence, l'apprenant maîtrise les attributions du département ministériel en charge de la Justice ainsi que les juridictions compétentes pour les contentieux forestiers.

Contenu de la Séquence 1

- Attributions du Ministère de la Justice ;

- Organisation judiciaire du Cameroun.

Séquence 2 : Procédure de répressions des infractions à la législation forestière

Objectifs d'apprentissage de la séquence 2

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur devra :

- Connaître les infractions et pénalités prévues par la loi forestière ;
- Appréhender mieux les règles d'établissement d'un procès verbal de constat d'infraction ;
- Connaître ce qu'il faut faire à la suite du procès verbal de constat d'infraction ;
- Maîtriser comment s'effectue la procédure en justice.

Contenu de la séquence 2

- Infractions et pénalités prévues par la loi forestière ;
- règles d'établissement d'un procès-verbal de constat d'infraction ;
- mesures à prendre à la suite du procès verbal de constat d'infraction ;
- déroulement de la procédure en justice.

Séquence 3 : Décisions de justice et leur mise en exécution

Objectifs d'apprentissage de la séquence 3

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur sera capable de distinguer :

- les différentes voies de recours pouvant être exercées à la suite du prononcé d'une décision de justice ;
- les différents acteurs de l'exécution des décisions de justice et leur mode opératoire.

Contenu de la séquence 3

- voies de recours ;
- procédure d'exécution des décisions de justice.

Séquence 4 : Lutte contre la corruption et infractions assimilées en matière forestière.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 4

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur sera capable de connaître :

- les dispositions légales en matière de corruption et infractions assimilées ;
- l'entendue de la corruption et la lutte entreprise ;
- les institutions en charge de lutter contre la corruption.

Contenu de la séquence 4

- dispositions légales en matière de corruption et infractions assimilées ;
- corruption dans le secteur des forêts ;
- institutions en charge de la lutte contre la corruption au Cameroun.

Séquence 5 : infractions prévues et réprimées par la loi forestière, contentieux forestier et pénalités prononcées par les tribunaux.

Objectifs d'apprentissage de la séquence 5

A la fin de la séquence, l'apprenant ou tout autre utilisateur aura connaissance :

- des contentieux forestiers ayant aboutis et ceux pendants en justice ;
- des peines prévues par la loi forestière et celles prononcées par les tribunaux ;
- des exemples d'infractions ayant donné lieu à la transaction.

Contenu de la séquence 5

- infractions et pénalités prévues par la loi forestière ;
- contentieux ayant aboutis et ceux pendants en justice ;
- infractions ayant donné lieu à transaction.

METHODES D'ENSEIGNEMENT

1. Présentation power point (basée sur le document détaillé)
2. Illustration d'une ou de plusieurs étude (s) de cas
3. Echanges : questions/réponses
4. Exercices pratiques et théoriques qui vont dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque séquence
5. présentation d'une étude de cas
6. Descentes de terrain : participation à une audience relative au contentieux forestier (A organiser avec la représentation régionale des forêts dans la zone concernée de formation).

MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT

1. Un vidéoprojecteur
2. Un ordinateur portable
3. Rouleaux conférence
4. Marqueurs
5. Un kit de formation comprenant : Un exemplaire du manuel de formation (formateurs), toutes les présentations Powerpoint en version papier et/ou électronique, un bloc note, un bic, un crayon ordinaire, une gomme ;
6. Un appareil photo numérique ;
7. Des véhicules en état de marche (en fonction du nombre d'apprenants pour la visite de terrain).

EVALUATION

Deux types d'évaluation :

- Evaluation de la session de formation par les apprenants grâce à une grille d'évaluation
- Evaluation des apprenants par le formateur. La technique d'évaluation dépendra du groupe cible. Il peut s'agir :
 - des épreuves écrites (questions simples ou à choix multiples) ;
 - des épreuves orales ;
 - Exercices pratiques à faire individuellement ou en groupes de remplissage d'un PV.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- Décret n° 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- Décret n° 95-466-PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- Document de stratégie nationale de contrôles forestiers et fauniques ;
- Guide du contrôleur forestier ;
- Document d'introduction au nouveau code de procédure pénale, à l'élaboration et à la défense des procès-verbaux de constat des infractions forestiers en justice (Guide à l'usage des Officiers de police Judiciaire à compétence spéciale des eaux et Forêts) ;
- Code de procédure pénale.

PREPARATION

- Comprendre et connaître en profondeur le nouveau Code de procédure pénale ;
- Faire le lien avec l'implication de la justice dans la mise en application de la législation forestière ;
- Préparer la présentation et les autres documents de formation et de lecture sur les thématiques de la justice.

ACTIVITES DE LA SESSION

- Expliquer aux participants les objectifs de la session, la méthode et la durée.
- Présenter le PowerPoint.
- Mettre en avant l'encadré sur les points à retenir de ce module.
- Présenter un contentieux forestier au niveau de la justice : étapes, acteurs et actions (Etude de cas).

CONCLUSION

Evaluer les connaissances acquises par les apprenants en revenant sur les points essentiels à retenir du module et clôturer la session.

RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DES ADMINISTRATIONS ET AUTRES ACTEURS CIBLES PAR LA FORMATION

La formation en « *législation forestière et contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale* », augmentera la confiance en soi des fonctionnaires des administrations et autres acteurs ciblés et leur rendra plus facile la participation aux activités de formation et aux actions synergiques d'avenir sur le terrain. Le formateur doit prendre soin de ne pas évoquer seulement les divergences entre les missions des différentes administrations, l'implication des autres acteurs mais aussi et surtout mettre en avant les aspects de coordination et d'action concertée, socle de l'efficacité contre les crimes en matière forestière. Il est conseillé aux formateurs d'impliquer les deux genres (hommes et femmes) au maximum lors de l'administration de cette formation.

La formation doit s'assurer aussi qu'elle concerne aussi bien les services centraux, que les services décentralisés et déconcentrés avec un maximum d'implication de toutes les catégories (techniciens, cadres et hauts cadres) intervenant dans la chaîne de contrôle forestier au Cameroun.

EVALUATION

Contexte

Quatre types d'évaluation sont à considérer

- 1- Evaluation du manuel (sur le fonds et la forme)
- 2- Evaluation de la formation apportée par le formateur (est-ce que la formation a plus aux apprenants ? si oui sur quels aspects ? ce qu'il faudrait améliorer ? etc.)
- 3- Evaluation des acquis par les « apprenants » : cela peut se faire sous la forme d'un questionnaire détaillé (réponses à choix multiples) pour chacun des modules.
- 4- Evaluation de l'impact de la formation sur le travail des apprenants sur le terrain.

Ce dernier type d'évaluation est important. Il faudrait prévoir un système, moyen pour évaluer la valeur ajoutée de ces formations sur la législation forestière et le contrôle forestier (cela suppose un suivi des personnes formées, un retour d'information de leur part, etc. à travers la mise en place dans les différentes administrations ou groupes d'apprenants les « points focaux de suivi »).

Introduction

Cette formation sur « *la législation forestière et contrôle : vers une lutte concertée contre l'exploitation forestière illégale* » est une première étape d'un processus plus abouti pour une coordination efficace des actions des différents acteurs intervenant dans la chaîne de contrôle forestier. Cela aura finalement pour conséquence un impact amélioré dans la collaboration des différents acteurs, l'appui à la résolution des problèmes relatifs à l'exploitation non durable du bois, la faible application de la loi forestière et le commerce illégal du bois. Afin de mieux comprendre les conséquences spécifiques liées à ce manuel, un système de veille et d'évaluation pour collecter les données doit être mis en place par le formateur une fois l'administration des modules est terminée avec le soutien de tous les apprenants. Ces données peuvent être utilisées pour la démarche méthodologique d'administration du manuel et pour donner des recommandations au fur et à mesure de la mise en œuvre du manuel.

L'administration technique qu'est le Ministère des Forêts et de la Faune, voudra apprendre de l'évaluation de ce manuel de formation s'il y a eu un changement de perception des apprenants sur les questions de législation forestière et de contrôle, et quels sont leurs points de vue personnels et leurs expériences dans la mise en œuvre sur le terrain des aspects appris. Les méthodes de formation seront aussi évaluées. Pour y parvenir, le formateur demandera aux apprenants de répondre aux questions qui seront inscrites dans une diapositive. La méthode la plus appropriée dépend du groupe cible : le formateur peut donner les questions dans un dossier et demander aux apprenants de noter leurs réponses, ou bien le formateur s'assied avec un petit groupe et pose les questions verbalement.

Il est important que les apprenants pensent aussi immédiatement au-delà de cette session de formation; comment peuvent-ils réellement mettre en pratique ce qui a été discuté dans ce manuel de formation ? C'est pourquoi certaines questions sont incluses dans l'évaluation sur les façons dont les participants pensent mettre en œuvre les recommandations apprises dans ce manuel de formation, et comment ils pensent arriver à franchir les obstacles qu'ils rencontreront pendant la mise en œuvre.

Evaluation du Manuel (forme et fond)

- La présentation du document est :
 - Attrayante et professionnelle
 - Acceptable
 - Médiocre
 - Votre proposition d'amélioration _____
- Le contenu du Manuel répond à une meilleure connaissance des problématiques de l'heure en matière de législation forestière et contrôle
 - Beaucoup
 - Un peu
 - Pas du tout
 - Votre proposition d'amélioration _____

Evaluation de la formation

- Êtes-vous satisfait de la méthodologie utilisée pour cette formation?
 - Oui
 - Non
 - Si non pourquoi _____
- Comment avez-vous ressenti la chronologie et la durée de la formation?
 - Maîtrisée par le formateur
 - Moyennement maîtrisée par le formateur
 - Pas du tout maîtrisée par le formateur
- Que pensez-vous de la localisation de la formation par rapport aux facilités de voyage jusqu'à cet endroit?
 - Localisation idéale
 - Localisation difficile d'accès
 - Autres (citer) _____

Evaluation des acquis des « apprenants » (A faire par module)

- Que pensez-vous avoir appris de ce module? (question ouverte)

- Qu'est-ce qui vous a manqué dans cette formation relative au module X, quelque chose que vous pensiez apprendre mais que vous n'avez pas apprise au cours de cette formation? (mentionner ci-après)

- Quels points du module souhaitez-vous mettre en œuvre?

- Quels obstacles pourraient s'opposer à cette mise en œuvre?

- Moyens logistiques
- Conflits d'intérêts
- Changements permanents de postes dus aux affectations régulières
- Autres (précisez) _____

- Comment pourrez-vous éviter ou éliminer ces obstacles?

- Quand comptez-vous commencer à mettre en œuvre ces points?

- De quelles ressources aurez-vous besoin pour cette mise en œuvre?

- Finances
- Logistique
- Autres _____

- Quels sont les bénéfices que vous espérez retirer de ces actions? (citez-en deux principaux

i _____

ii _____

Evaluation de l'impact de la formation

Mettre en place pour chaque formation ou groupe d'apprenants un « **Point focal de suivi** » qui va s'assurer tous les trois mois après la formation d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la formation reçue à travers une démarche qui met en évidence cinq étapes (voir annexe 1).

ANNEXE 1 : DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE D'EVALUATION

Etapes	Objectifs	Principales questions à explorer	Acteurs concernés	Documents à produire
Définir l'objet, le champ et les objectifs de l'évaluation	• Préciser la finalité de l'évaluation. • Clarifier ce que l'on veut vraiment évaluer et pourquoi on veut l'évaluer. • Lister les résultats attendus. • Dimensionner l'évaluation et préciser les acteurs concernés.	• Une évaluation pourquoi faire ? Pour résoudre quels types de problèmes ? Pour atteindre quels résultats ? Pour faire évoluer quelle(s) situation(s) ? • Quels sont les enjeux de cette évaluation ? • Quelles sont les différentes entités concernées (type de population, structures...) ? • Quels sont les obstacles, les contraintes, les risques prévisibles ? • Quel est le référentiel de l'évaluation (résultats attendus, objectifs...) ? • Quels sont les différents acteurs de cette évaluation ?	Maitre d'ouvrage de l'évaluation.	Cahier des charges de l'évaluation.
Construire le dispositif d'évaluation	• Définir les critères et les indicateurs permettant d'évaluer. • Arrêter les modalités d'évaluation à mettre en œuvre • (échantillonnage de co-diagnostics supérieurs/agents, enquêtes, interviews, moyens mobilisés...). • ...	• Quels critères privilégier (pertinence, cohérence, conformité, efficacité, efficience...) ? • Quelles modalités d'évaluation mettre en œuvre (co-diagnostics, enquêtes, interviews...) ? • Qui procède au recueil de l'information ? • Quels sont les matériaux (documents écrits, comptes rendus d'entretiens, constats sur le terrain...) qui permettent de répondre aux questions soulevées par l'évaluation ?	• Maitre d'œuvre de l'évaluation (et validation par l'instance d'évaluation si elle existe)....	• Référentiel de l'évaluation. • Grilles de recueil des informations. • Grilles de co-diagnostics.
Collecter l'information et identifier les écarts entre les résultats obtenus et les résultats initiaux fixés à l'action	• Confronter les résultats mesures aux hypothèses de résultats initialement attendus de la formation. • Etablir des constats. • Passer des constats aux causes.	• Quels sont les résultats véritablement atteints ? • Les effets de l'action sont-ils conformes à ce qui était initialement escompté ? • Quelles sont les tendances lourdes qui se dégagent des informations collectées ?...	• Maitre d'œuvre de l'évaluation (validation par l'instance d'évaluation si elle existe).	• Synthèse des informations recueillies.
Analyser et interpréter les résultats	• Argumenter l'évaluation. • Hiérarchiser les problèmes à résoudre. • ...	• Quels sont les points forts et les points faibles de la formation évaluée ? • Quels sont les éléments qui permettent de dire si la formation est plutôt une réussite ou un échec ? • Existe-t-il des effets induits (négatifs ou positifs) provoqués par la formation ? • Pour quelles raisons ?	• Maitre d'œuvre de l'évaluation, chef de projet ou instance d'évaluation • Maitre d'ouvrage (Validation des conclusions).	• Analyses et conclusions de l'évaluation.
Formuler des préconisations	• Arrêter les mesures correctrices. • ...	• Si cette formation devait être reconduite, quels points faudrait-il améliorer? Selon quelles modalités ? • Comment limiter les effets induits négatifs ? • Quelle communication mettre en place autour de l'évaluation ? (Est-elle nécessaire, pertinente... ?)...	• Maitre d'ouvrage [en liaison avec le(s) maitre(s) d'œuvre].	• Proposition de plan d'action. • Production d'un nouveau cahier des charges de la formation (si reconduite).

Source : adapté de CEDIP (fiche EL41), 2008.

ANNEXE 2 : VERSIONS INTEGRALES DES DIFFERENTS MODULES DE FORMATION

Les modules sont présentés sous forme de documents séparés.

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, a pour mission de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

TRAFFIC est une alliance stratégique du WWF et de l'UICN

Pour plus d'information contacter :

Le Directeur Régional

TRAFFIC Afrique Centrale

S/c UICN-PACO, B.P. 5506 Yaoundé,
Cameroun

Téléphone : +237 242 06 74 09

Fax : +237 222 21 32 18

Email : tcaf@traffic.org

Site Web : www.traffic.org



Cette publication a été réalisée
avec l'aimable soutien de :

